

Quelques chiffres !!!

Plus de 300 000 cambriolages ont lieu en France chaque année, soit 1 toutes les 10 secondes.

50 % concernent des résidences principales. Ce délit représente 14 % des atteintes aux biens et il est commis à 55 % entre 14 heures et 17 heures.

Comment s'en préserver ?

Le délinquant est un être rationnel qui cherche à obtenir un maximum de gain en prenant le moins de risque possible, afin de ne pas être identifié et interpellé. Son choix se portera donc naturellement vers les habitations présentant peu de difficultés.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier, une résidence ou un immeuble doit attirer votre attention, pour préserver votre habitat et celui de votre voisin. Lors de la commission de méfaits, chez vous ou à proximité, n'hésitez pas à communiquer aux enquêteurs toute information pouvant aider à la manifestation de la vérité.

En cas d'urgence composez le



et ne modifiez rien dans votre habitation avant l'arrivée des forces de l'ordre.

Prenez le temps de photographier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol. (bijoux, tableaux...).



Pour le matériel de type TV, appareil photo, ordinateur... relevez la marque, le type, le numéro de série et les caractéristiques particulières.

Pour faire l'inventaire de vos biens de valeur téléchargez **gratuitement** l'application **Cambrio Liste** pour Apple ou Androïde



Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment se protéger des cambriolages dans les résidences



Les bonnes habitudes en cas d'absence :

- Lorsque vous quittez votre habitation n'apposez pas de mot d'absence sur votre porte, et ne donnez pas l'information sur les réseaux sociaux.

- Ne laissez pas de message sur votre répondeur pouvant faire penser que vous êtes absent longtemps de votre domicile. Vous pouvez transférer vos appels sur votre mobile.

- En cas de départ en vacances prévenez vos proches voisins dans la mesure où vous avez totalement confiance en eux.

- Entretenez la végétation de votre domicile afin de ne pas donner l'impression que le lieu est inoccupé.

- En cas d'absence prolongée, faites ouvrir et fermer les volets de votre maison par une personne de confiance, faites retirer le courrier de la boîte aux lettres et activez l'éclairage de manière aléatoire avec un système de minuterie respectant les normes de sécurité.

- Rangez outils, échelle et matériel de jardinage dans un local fermé afin qu'ils ne puissent être utilisés pour vous cambrioler.

- Dans le cadre de l'opération « tranquillité vacances », signalez votre absence à la gendarmerie locale.

*Partenaire de
votre sûreté*



- Déposez vos objets de grande valeur dans un coffre.

- Dissimuler les biens attrayants et facilement transportables.

Protéger son habitation :

Une propriété clôturée équipée d'un portail fermé à clé la nuit ou en votre absence constituera un premier obstacle contre l'intrusion.

Equipez les abords extérieurs de votre habitation d'un éclairage s'activant à la détection de mouvement.

Vos portes donnant accès à l'habitation doivent offrir une bonne résistance contre l'effraction (serrure 3 points, système anti dégonflage..) Les autres ouvertures ne doivent pas être négligées (barre de renfort intérieure pour les volets ou pose de barreaux correctement scellés aux fenêtres sans volet...)

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide. (alerte sur téléphone portable ou via un télésurveilleur). Attention ce dispositif doit répondre à des prescriptions légales.

- Vous pouvez compléter votre dispositif par un système vidéo. L'implantation des caméras doit être judicieuse. L'enregistrement peut être déclenché sur détection de mouvement. Il est préférable de sauvegarder les images auprès de votre fournisseurs d'accès plutôt que sur votre ordinateur familial.

Si vous êtes tout de même victime

- Ne touchez à rien et avisez le plus rapidement possible les services de police ou gendarmerie, même s'il s'agit d'une tentative de cambriolage.

La participation active à la lutte contre le cambriolage est à votre portée. L'application des mesures simples énoncées, vous permettent de contribuer à

la diminution du risque de cambriolage de votre habitation.

En savoir plus sur :

<http://www.referentsurete.com/>



Les seniors face à la délinquance

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse.

Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

Quels sont les risques ?

Vous êtes particulièrement exposés aux :

- cambriolages.
- escroqueries
- abus de faiblesse.
- pickpockets.
- vols à l'arraché.
- arnaques sur internet.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance votre vie est plus précieuse que vos biens.

- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants.

- Tentez de mémoriser le maximum de détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

En cas d'urgence composez le



*pour contacter la
Gendarmerie ou la Police*

Les numéros utiles :

Numéro d'urgence : 112

Pompiers : 18

SAMU : 15

Mon médecin :

Ma mairie :

Le gardien d'immeuble :

Mes voisins :

.....

.....

Carte de crédit perdue ou volée :

0 892 705 705

Opposition chéquier :

0 892 683 208

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Les seniors face aux risques de délinquance



Ne pas rester isolé chez soi :

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien.

- Etablissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone.

- Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance.

- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée.

- De nuit, en période estivale évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique

- En cas d'absence ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance.

- Faites installer sur votre porte un oeillet et un entrebâilleur.

Partenaire de votre sûreté



- Entreposez vos outils et les échelles dans des locaux fermés.

- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle »

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants.



- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent.

- Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé.

- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

Une visite à votre domicile !!!

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile n'ouvrez pas votre porte.

- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité de la poste ou de tous autres services connus, demandez lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission.

- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez vous.

- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant contactez la police ou la gendarmerie.

- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Pour en savoir plus :

* Le guide : Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes.

* La fiche conseils : Lutter contre les cambriolages

Sur le site :

<http://www.referentsurete.com/>



La prévention des atteintes en milieu agricole :

Les agriculteurs et exploitants agricoles sont particulièrement exposés aux actes de délinquance suivants :

- **Vols divers** sur les exploitations (outillage, électroportatif, métaux ...)
- **Vols de carburants** (sur engins, dans les cuves et récipients de stockage)
- **Vols de véhicules ou accessoires** (vols d'opportunité ou réalisés par des filières bien organisées)
- **Vols d'animaux** (volaille, bovins ou ovins ...)

La difficulté réside dans le fait de protéger des installations situées sur des territoires souvent vastes et dispersés géographiquement.

Une étude des faits subis démontre que dans près de 30% des cas les atteintes ont été commises dans des locaux ouverts ou fermés mais non verrouillés, facilitant en cela l'action des cambrioleurs.

Les délinquants recherchent le maximum de profit avec un minimum de risques, il est donc nécessaire de compliquer leur action par l'application de mesures de sûreté

Les vols d'animaux :

- N'hésitez pas à contacter la gendarmerie (**composez le 17**) afin de signaler toute personne ou véhicule suspect à proximité de vos animaux ou installations.
- En période sensible (fin d'année, périodes de fêtes) variez les horaires de passage aux alentours de vos pâtures.
- L'enlèvement d'un ou plusieurs animaux nécessite l'emploi d'un véhicule. Soyez vigilant vis-à-vis des véhicules qui ne vous sont pas familiers (relevés l'immatriculation la marque et la couleur des véhicules qui vous semblent suspects).

Contactez votre référent sûreté



Gratuitement, il vous aidera à améliorer votre sûreté.

Que faire lorsque vous êtes victimes :

- Déposez plainte systématiquement pour les faits dont vous êtes victimes.
- Préservez les traces et indices avant l'arrivée des enquêteurs.
- Alertez immédiatement les forces de l'ordre en composant le



- Contactez rapidement les exploitants que vous connaissez dans votre entourage afin de les mettre en garde sur l'événement dont vous venez d'être victimes et ainsi anticiper sur la commission d'un nouvel acte de malveillance.

En savoir plus sur la protection de vos biens :

www.referentsurete.com



Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

La protection des installations agricoles



Vol de véhicules ou d'engins :

- > Changez les barillettes de serrure et de contacteur en cas de doute.
- > Attelez les engins afin de compliquer leur déplacement.
- > Stationnez les véhicules les plus sensibles au fond du hangar et ceux ayant le moins de valeur devant, tout en conservant une bonne manœuvrabilité d'évacuation en cas d'incendie.
- > Bloquez la direction à l'aide d'un antivol mécanique.
- > Activez systématiquement les dispositifs « coupe-circuit ».
- > Ne laissez pas les clés sur le contact et ne les cachez pas dans un recoin du tracteur.
- > Privilégiez à l'achat les véhicules équipés d'anti-démarrage électronique.
- > Un émetteur GPS peut vous avertir du déplacement anormal d'un véhicule ou engin.

La protection électronique :

- > Une alarme avec détecteurs de présence peut être installée dans les locaux fermés.
- > Des systèmes de prises de vues photographiques, simples, discrets et peu onéreux existent. Ils permettent de protéger l'accès à certains bâtiments ou cuves à carburant avec une remontée de l'information en temps réel et une conservation des données.
- > La vidéo-protection est un moyen dissuasif efficace et utile à l'enquête judiciaire. Son installation ne requiert pas d'autorisation préfectorale dans les lieux non ouverts au public. Pour la protection d'espaces importants, le recours aux caméras mobiles peut être une solution. Ces systèmes demandent peu de travaux pour leur mise en œuvre.

*Partenaire
de votre sûreté*



La lutte contre le vol de carburant :

- > Équipez vos réservoirs d'antivols à crépine ou à ailettes.
- > Des dispositifs d'alerte style « SMS » existent pour vous informer d'un vol en cours (détection de la baisse brutale d'un niveau dans une cuve ou un véhicule).
- > Installez un dispositif d'éclairage à détection à proximité de la cuve.
- > Rendez inopérante la pompe de votre cuve à carburant, notamment la nuit (verrou spécifique à clé pour le pistolet ou désactivation de l'alimentation électrique).
- > Retirez l'échelle d'accès en dehors des périodes d'utilisation.
- > Contrôlez régulièrement le niveau de fuel (alerte plus rapide).

- Parce qu'il n'est pas toujours aisé de bien analyser la mise en sûreté de votre lieu de travail, n'hésitez pas à solliciter votre référent sûreté. Par le biais d'une consultation, il répondra à toutes vos questions et pourra vous conseiller au mieux.

- N'oubliez pas de consulter votre assureur pour connaître le niveau de protection requis en fonction des valeurs détenues dans votre exploitation.



Optimiser l'ensemble des moyens



- > Des blocs volumineux peuvent limiter, réduire ou bloquer les accès non désirés de vos bâtiments ouverts (emploi par exemple de gros sacs de sable ou de graviers manipulables à l'aide d'un chargeur).
- > Verrouillez bien portes et fenêtres en votre absence.
- > Utilisez les bâtiments d'élevage afin d'y stocker les matériels roulants dans la mesure où les moteurs de ces derniers ne sont pas chauds. (risque d'incendie)
- > Installez des points d'éclairage à détection sur le pourtour des bâtiments.
- > Ne laissez pas vos matériels électro-portatifs dans des locaux ouverts.
- > La présence d'un ou plusieurs chiens dissuade certains types de rôdeurs et individus effectuant des repérages.
- > Pensez à faire un inventaire très précis de vos biens de valeur qui peuvent attirer l'attention des voleurs. Complétez cette liste avec des photos et pensez à la réactualiser (Télécharger gratuitement l'application Cambrio Liste sur votre smartphone ou consulter le site : listeobjetsvoles.fr).
- > Marquez votre matériel afin de faciliter son identification en cas de découverte (gravage ...).
- > Ayez une attention particulière sur vos biens et ceux de vos proches.

*Ensemble, nous sommes plus
forts pour nous protéger dans un
esprit de citoyenneté.*

Pourquoi mon commerce ?

Le délinquant est un être rationnel, son objectif est simple : obtenir le maximum de gain en ayant le minimum d'effort à fournir et une faible probabilité d'être identifié.

Son choix se portera donc naturellement vers les commerces présentant peu de difficultés.

Comment s'en préserver ?

Tout d'abord en prenant le temps de s'interroger sur les risques réels de votre activité de commerçant considérant tous les facteurs pouvant influencer la prise de décision du délinquant. Suite à quoi, il vous faudra faire le point sur les moyens de résistance, de dissuasion, de détection et d'alerte qu'il est nécessaire de mettre en place.

Diminuer le risque d'être victime d'un cambriolage nécessite aussi d'avoir un comportement quotidien de vigilance et de bon sens.

Lutter contre ce fléau est l'affaire de tous. Toute anomalie de comportement dans un quartier ou une galerie marchande doit attirer votre attention. N'hésitez pas à contacter les forces de l'ordre si lors de la commission d'un fait délictueux, vous avez une information à communiquer pouvant aider les enquêteurs.

En cas d'urgence composez le



*et ne modifiez rien dans
votre commerce avant
l'arrivée des forces de
l'ordre*

Prenez le temps de photographier et répertorier tous vos objets de valeur, de noter leurs caractéristiques, ces informations seront très utiles en cas de vol. (informatique, caisse, matériel spécifique à votre activité ...)

Attention, les factures ne font pas mention des numéros de série.

Conseils pour prévenir les actes de délinquance

Fiche d'informations

Comment protéger son commerce des cambriolages



Un environnement favorable:

Les abords immédiats de votre commerce peuvent favoriser le passage à l'acte du délinquant. Soyez donc vigilant sur les points suivants :

- Efficacité de l'éclairage,
- Gestion de la végétation,
- Présence de zones de regroupements,
- Configuration facilitant l'emploi de véhicule bélier sur votre devanture,
- Remise en état des équipements urbains,
- Propreté des lieux.

L'aménagement urbain fait parti intégrant de la lutte contre les actes de délinquance. C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à faire remonter vos observations aux responsables des espaces publics ou auprès des syndicats de propriétaires suivant le cas.

La protection mécanique :

Toutes les ouvertures de votre commerces doivent faire l'objet d'une attention particulière.

La pose d'un rideau métallique à lames perforées équipé d'une serrure de haute qualité peut constituer une bonne résistance à l'effraction. Il convient que cet équipement ne puisse pas permettre un accrochage, qu'il coulisse dans un rail suffisamment profond avec un système anti-dégondage.

*Partenaire de
votre sûreté*



Le vitrage des devantures et les portes d'accès secondaire doivent aussi intégrer un degré de résistance élevé répondant à des normes.*

Pour les petites ouvertures, la pose d'un barreaudage scellé, permet de dissuader ou ralentir l'intrusion dans la mesure où les règles de conception sont respectées.*

Soyez très vigilant à la cohérence des matériaux employés. Une bonne protection mécanique montée sur une cloison faible ou un encadrement de mauvaise qualité ne peut pas répondre à votre attente.

La mise en place d'un coffre-fort doit également faire l'objet d'une analyse quant à son emplacement, son usage et la nature des biens qu'il va contenir.*

La protection électronique :

Si vous optez pour une protection électronique, faites en sorte qu'elle détecte le plus tôt possible une intrusion et que l'information vous soit communiquée de manière fiable et rapide (alerte via un téléphone portable ou un télésurveilleur).

Équipez votre rideau métallique d'un sabot de détection à l'ouverture.

La pose d'une détection au choc et à l'ouverture sur tous les ouvrants est complémentaire à la détection volumétrique couramment mise en place.

Couplez votre détection d'intrusion à l'éclairage de votre commerce de manière à surprendre l'intrus, faciliter l'action des forces de l'ordre et améliorer la qualité de votre flux vidéo, si vous êtes équipés de caméras.

(La vidéoprotection fait l'objet d'une fiche spécifique)

Les bons comportements

Toute manipulation importante d'argent doit se faire en dehors de la vue du public.

Observez une vigilance accrue à l'ouverture et à la fermeture de votre commerce, évitez à ces moments là d'être seul.

La mise en place d'un code de bonne arrivée peut permettre de donner l'alerte.

* Parce que la mise en sûreté d'un lieu peut être complexe, les référents sûreté sont là pour vous aider et vous conseiller gratuitement.

En savoir plus sur :

<http://www.referentsurete.com/>

